

RASSEMBLEMENT PACIFISTE DE GENTIOUX 11 NOVEMBRE 2022

DECLARATION DE L'UNION DEPARTEMENTALE CGT-FORCE OUVRIERE DE LA CREUSE

Durant la Première Guerre mondiale, dans toutes les armées impliquées dans le conflit, accusés le plus souvent de mutilations volontaires, d'abandon de poste ou de refus d'obéissance en présence de l'ennemi, des soldats ont péri sous les balles de pelotons d'exécution à la demande de juridictions militaires d'exception ayant violé les garanties procédurales les plus élémentaires auxquelles ils avaient droit, voire d'officiers ayant agi de façon totalement arbitraire en dehors de tout cadre légal.

Si des pays comme le Royaume-Uni ont reconnu l'injustice qui a frappé ces hommes, la France n'a jusqu'à présent pris aucune mesure officielle allant dans ce sens, alors même que le nombre des victimes est très élevé.

Depuis plus de 30ans maintenant la revendication de la **réhabilitation des fusillés pour l'exemple de 1914-1918** est revenue devant la scène de l'opinion publique. En l'absence de réponse à leurs yeux satisfaisante, les partisans de la réhabilitation collective des fusillés ont fait ériger un monument en leur mémoire financé par souscription.

La confédération FORCE OUVRIERE a d'ailleurs participé officiellement à son inauguration le 6 avril 2019, celui-ci se trouve sur la ligne de front, à Chauny dans le département de l'Aisne.

Nous tenons à saluer le rôle déterminant de la Fédération Nationale de la Libre Pensée. Ce combat vient de franchir une nouvelle étape décisive : le 13 janvier 2022 **l'Assemblée Nationale** a voté en première lecture la proposition de loi visant à réhabiliter les militaires « *Fusillés pour l'exemple* » durant la **première guerre mondiale**, déposée par quarante-quatre députés inscrits dans différents groupes parlementaires.

Cette proposition de loi pour être définitivement adoptée doit être votée par le **Sénat** dans les mêmes termes. La procédure est en cours, nous invitons les Sénateurs creusois à la voter pour que cette réhabilitation collective soit effective.

Nous avons pris connaissance de la longue liste des 196 travailleurs et salariés, fusillés pour l'exemple lors du premier conflit mondial.

L'UD-CGT-FO de la Creuse tient à nouveau à dénoncer :

- L'incompétence bien connue des généraux de la Grande Guerre, avec la complicité active du pouvoir civil, a frappé de façon aveugle dans la troupe afin de faire retomber sur les poilus la responsabilité des échecs subis lors de cet interminable conflit.
- Que, parmi les fusillés pour l'exemple, nombreux furent ceux qui sont tombés victimes de balles françaises parce qu'ils étaient des syndicalistes de la CGT, alors unique, CGT historique dont est issue Force ouvrière.

Il y a eu dans le choix opéré par les hauts-gradés de l'armée française, pour attacher de prétendus coupables au poteau d'exécution, une sorte de vengeance de classe qui s'est exercée à l'encontre de poilus syndiqués dans la vie civile et repérés comme tels.

Ce qui est sûr, c'est que ce sont en majorité des jeunes gens issus des couches populaires, avec lesquelles les hauts-gradés aimaient à régler des comptes de « classe », comme l'exemple des « fusillés de Flirey » en 1915, dont **Félix Baudy**, militant du syndicat des maçons de la Creuse, connu pour son engagement syndical, et bien d'autres exemples nous le donnent à penser.

Conscient que le mouvement syndical a pour objet la défense inconditionnelle des intérêts matériels et moraux des salariés, hier comme aujourd'hui et demain, nous ne pouvons rester indifférents à ce déni de justice commis par les tribunaux militaires contre les nôtres.

**L'Union Départementale CGT-FORCE OUVRIERE DE LA CREUSE
demande justice pour les 196 travailleurs exécutés par l'injustice militaire.**

MAUDITE SOIT LA GUERRE !